OPTION FACULTATIVE E.P.S.

L'option EPS du lycée Aristide Briand s'adresse à un public diversifié d'élèves, volontaires à poursuivre et approfondir la pratique de 2 activités physiques et sportives au-delà de l'enseignement obligatoire de l'EPS
de la seconde à la terminale.
Cette option favorise l'acquisition d'une méthodologie d'entraînement personnel qui complète les acquisitions méthodologiques de l'enseignement de l'EPS
Un des objectifs de cette option EPS, en plus de celui de recherche de spécialisation, est de permettre aux élèves de réussir au mieux aux épreuves de leur choix en terminale (athlétisme-ski alpin ou volley-ball-ski alpin), épreuves comptant pour le baccalauréat.

Les élèves qui s'inscrivent à l'option EPS ont le choix entre deux menus d'activités et seront notés sur les 2 activités du menu de leur choix pour le baccalauréat:

- **Volley-ball et ski alpin**
- **Athlétisme et ski alpin**

L'inscription se fait dès l'entrée en seconde se poursuivra sur les 3 années de lycée. Un quota de 30 élèves par niveau de classe, seconde, première, terminale est à respecter pour permettre des apprentissages (20 en volley-ball et 10 en athlétisme, donc un total de 90 élèves. L'inscription en première et en terminale pourra être envisagée dans la mesure des places disponibles et selon le niveau technique de l'élève en volley, ou en athlétisme, ou en ski alpin. Les élèves ayant suivi l'option EPS dans un autre établissement seront prioritaires sur ceux de l'établissement non optionnaires en seconde.
Un élève dispensé en EPS (enseignement obligatoire), ne peut participer ni à l'option, ni aux stages.
En seconde :

- 2h00 / semaine : volley-ball ou athlétisme selon le choix.
- Un stage d'activités de pleine nature de 5 jours au C.R.E.P.S de Vallon Pont d'Arc (07) au cours duquel les élèves pratiquent le canoë-kayak, l'escalade, le V.T.T et la spéléologie.
- 1/2 journée de ski alpin.

En première :

- 2h00 / semaine : volley-ball ou athlétisme selon le choix.
- Un stage de 5 jours de ski alpin.

En terminale :

- 2h00 / semaine : volley-ball ou athlétisme selon le choix.
- Un stage de 5 jours de ski alpin.

Dès lors que l'élève est inscrit dans cette option, sa participation aux cours de volley-ball ou d'athlétisme et aux stages est OBLIGATOIRE.

Les 3 stages sont payants, à la charge des parents (coût hébergement et forfaits pour le ski) :

- Vallon Pont d'Arc : 150 euros environ
- Ski alpin : 230 euros environ

Le fond social du lycéen peut aider les familles selon les cas. La demande devra être faite auprès de l'assistante sociale du lycée.
Les déplacements en car sont pris en charge par l'établissement.

Nous demandons aux élèves de cette option un engagement sportif certain : assiduité aux cours, participation à l'U.N.S.S, aux stages de ski et d'activités de pleine nature, organisation et participation aux différents tournois interclasses de sports collectifs, esprit d'équipe et d'entraide.
En cas de non respect de cet engagement, l'élève sera rayé de l'option EPS. La famille en sera informée par courrier.

D'autre part, les élèves débutants en ski alpin ne peuvent être admis dans cette option.

Les professeurs établissent un bilan annuel en vue de la reconduction ou de la désinscription à l'option